



Accessibilité edf france telecom

Par **Afmas**, le **18/01/2010** à **18:29**

Bonjour,rnrnJe m'apprête à construire une clôture (voire un talus) aux limites exactes de ma propriété, enclavant ainsi des poteaux existant appartenant à EDF (ERDF ?) et à France Telecom jusqu'à présent immédiatement accessibles de la route.rnrnJe me pose la question de leur accessibilité que je me dois peut-être de garantir aux opérateurs.rnrnMerci de bien vouloir m'indiquer le ou les textes qui pourraient me renseigner sur mes obligations de propriétaire en la matière.

Par **chris_idv**, le **19/01/2010** à **00:25**

Bonjour,rnrnLe plus simple et le plus rapide est de contacter EDF: il serait étonnant qu'ils vous fournissent de mauvaises informations qui pourraient se retourner contre eux.rnrnSalutations,